la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

ᑲ·ᐁᑦ·ᐊᐃᑌᑯ ᑕᓐ ᒐᓱᐊ
ᓇᓇᑲᒃᑦᑕᒃᓄᒃ
ᐊᔾᔨ

COMPTE RENDU

412e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

DATE :	29 mars 2023
ENDROIT :	Vidéoconférence (Teams)
ÉTAIENT PRÉSENTS :	Luc Lainé, président Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec Lucas Del Vecchio, GNC John Paul Murdoch, GNC Sophie Cooper, secrétaire exécutive
INVITÉS :	Marie-Josée Lizotte, Administratrice provinciale Catherine Giguère, adjointe exécutive Vanessa Chalifour, MELCCFP

1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2) Adoption du compte rendu de la 411e réunion

Le compte rendu de la 411e réunion est adopté tel quel.

Action : Faire traduire et classer le CR 411.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance entre le 16 février 2023 et le 29 mars 2023 est présenté à l'Annexe A.

4) Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium (Canada) inc.
N/Réf : 3214-14-055

- **a)** Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- **b)** Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- **c)** Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- **d)** Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- **e)** Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- **f)** Renseignements supplémentaires
- **g)** Audiences publiques
- **h)** Dépôt de mémoires
  - Pour recommandation

À la suite des audiences publiques tenues les 24 et 25 janvier 2023 sur le projet de mine de Galaxy Lithium, le secrétariat du COMEX a reçu deux mémoires soumis par « Climat Québec » et « Eau Secours », concernant le projet de mine de lithium Baie-James. Les membres du COMEX ont pris connaissance de ces documents et les commentaires de ces mémoires seront pris en considération dans le rapport d'analyse. Les mémoires ont été publiés sur le site Internet du COMEX et une correspondance a été transmise au promoteur afin de l'inviter à prendre connaissance des mémoires.

Par ailleurs, le COMEX est en attente d'un renseignement supplémentaire concernant un aspect du projet avant de poursuivre son analyse.

5) Rencontre avec l'Administratrice provinciale

Les membres du COMEX ont rencontré l'Administratrice provinciale du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), Mme Marie-Josée Lizotte, afin de discuter les sujets suivants :

1. Optimisation du processus pour les procédures nordiques

a) Demandes ou réponses incomplètes des promoteurs

Depuis quelques années, le COMEX constate que les promoteurs fournissent des informations partielles lors du dépôt des études d'impact et des demandes de compléments d'information. Cette situation contraint le COMEX à soumettre plusieurs séries de questions et commentaires à l'Administratrice provinciale, lesquelles sont ensuite relayées aux promoteurs afin d'obtenir les informations nécessaires pour poursuivre l'analyse des projets. De plus, il n'est pas inhabituel que les promoteurs prennent plusieurs mois pour répondre aux questions et commentaires qui leur sont soumises. Le COMEX signale que tout délai substantiel durant l'analyse d'un projet, ainsi que durant la réalisation d'un projet après son autorisation, est susceptible de créer une déception et un certain cynisme chez les communautés concernées ainsi que la population générale.

Afin de réduire les délais d'analyse, le COMEX souhaite que les promoteurs soient mieux informés sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ, notamment sur l'importance de déposer un projet entièrement défini et une étude d'impact complète. Le COMEX souhaite également que les promoteurs soient avisés sur les délais requis pour l'analyse d'un projet assujetti à la procédure et sur la possibilité de la tenue d'audiences publiques par le COMEX.

L'Administratrice provinciale confirme au COMEX que le MELCCFP travaille pour mettre en place des actions permettant :

1) D'avoir des demandes complètes : par la sensibilisation des promoteurs en amont
2) D'éviter de poursuivre l'analyse d'un projet lorsque le promoteur refuse de répondre ou dépose un projet qui n'est toujours pas défini.

Dans le cas des projets miniers, des rencontres sont tenues avec les promoteurs dès le début de la procédure pour leur faire part de l'importance de déposer des informations complètes. Pour tous les autres projets obligatoirement assujettis, une telle démarche pourrait être mise en place afin d'expliquer plus en détail la procédure d'évaluation environnementale de même que les délais habituellement associés à l'application de celle-ci et le mécanisme entourant les audiences publiques tenues par le COMEX. Des échéanciers provisoires sont aussi produits, à la demande, pour présentation aux promoteurs, ce qui permet de visualiser les étapes et les délais potentiels. Cette démarche pourrait également être systématisée.

b) Organisation des audiences publiques

Dans le cadre de son mandat, le COMEX est amené à tenir, au besoin, des audiences publiques dans les communautés cries et les municipalités jamésiennes et, si requis, ailleurs au Québec. Ainsi, la secrétaire exécutive du COMEX doit réserver des salles,

engager des traiteurs, des firmes d'audio-visuel, de transport aérien et terrestre, des traducteurs, etc. Toutes ces démarches nécessitent beaucoup d'aller-retour entre différents intervenants du MELCCFP et peuvent parfois ralentir ou complexifier les démarches mises de l'avant par le COMEX. D'autant plus que le contexte nordique et les circonstances particulières à ce type d'évènement requièrent une certaine souplesse de la part des organisateurs de même que du MELCCFP (ex. adapter aux besoins et exigences des communautés, travailler avec des firmes ou traducteurs bien connus dans la région qui sont souvent les seuls fournisseurs). Ainsi, le COMEX aimerait que le MELCCFP fasse preuve de souplesse pour l'organisation de tels évènements pour faciliter les démarches de la secrétaire exécutive (ex. : en termes de règles administratives pour le choix des fournisseurs) afin de consacrer plus de temps aux objectifs des audiences publiques.

L'Administratrice provinciale informe le COMEX que la DGÉES sensibilise présentement les divers intervenants ministériels aux enjeux soulevés. Un suivi sera fait avec la secrétaire exécutive du COMEX à ce sujet.

2. Suivi des effets cumulatifs du transport

Les projets miniers représentent une part substantielle des projets examinés par le COMEX. Les examens réalisés et les audiences publiques menées dans les communautés ont entre autres fait ressortir des enjeux de sécurité ou de risques appréhendés liés au transport pour l'approvisionnement des sites miniers et des produits issus des mines. S'ajoutent à cet enjeu de sécurité pour les utilisateurs ceux liés aux nuisances, aux poussières soulevées sur les routes non pavées, au bruit, à la détérioration de la qualité de l'atmosphère et la détérioration prématurée des infrastructures routières.

Le COMEX souhaite qu'une vision coordonnée du transport, basée sur les données de chaque projet minier fournies par les promoteurs, puisse aider à guider les divers intervenants (MTMD, MRNF, SDBJ, etc.) et à réguler la circulation sur les routes du territoire de façon à en favoriser un usage sécuritaire pour tous les utilisateurs. Le COMEX propose la création d'un comité avec objectif de favoriser le réseautage entre les différents acteurs de la région qui gèrent et entretiennent les routes de même que les experts gouvernementaux concernant le transport lourd, la sécurité routière et les normes applicables à chaque type de routes, et partager l'expertise liée à l'enjeu des impacts cumulatifs du transport. Le COMEX voudrait prendre l'initiative de contacter les divers intervenants afin de connaître leurs intérêts à participer à un tel comité ou exercice de réseautage. Si la création d'un tel comité par le COMEX n'est pas possible, celui-ci aimerait savoir si un comité pourrait éventuellement être mis en place par le gouvernement.

L'Administratrice provinciale répond que les préoccupations soulevées par le COMEX sont justifiées et confirme que les échanges entre les divers intervenants auraient avantage à être bonifiés. À cet effet et considérant que les intervenants sont des entités gouvernementales, il est proposé que le MELCCFP voit à faciliter les échanges entre les

intervenants mentionnés ci-haut. Naturellement, le COMEX sera tenu informé des démarches à ce sujet.

3. Compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques en territoires conventionnés

L'atteinte aux milieux humides et hydriques est toujours considérée par le COMEX dans l'évaluation des impacts des projets. Mais, dans le contexte nordique, où les tourbières et autres milieux humides sont omniprésents, la compensation pour ces milieux impactés de façon temporaire ou permanente peut difficilement suivre la séquence et les modalités prévues par le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH), lequel n'est pas applicable en territoires conventionnés. De plus, la valeur écologique de ces milieux demeure souvent mal définie.

Au cours des dernières années, le COMEX a autorisé ou examiné des projets de compensation proposés par plusieurs promoteurs miniers : participation financière à des projets de recherche sur les caractéristiques des milieux humides nordiques, restauration de bancs d'emprunt et de tronçons de routes abandonnées, migration assistée, restauration de services écologiques, etc. Cependant, l'évaluation de l'utilité et de l'efficacité de ces mesures prendra encore plusieurs années. Le COMEX est également préoccupé par la cohérence et l'équité des mesures de compensation auprès des différents promoteurs.

Ainsi, le COMEX souhaite qu'une réflexion se fasse sur les meilleures pratiques de compensation des milieux humides et hydriques, et ce, en tenant comptes des particularités en territoires conventionnés.

L'Administratrice provinciale informe le COMEX qu'en réponse à cette préoccupation, un comité de travail a été mis sur pied à l'hiver 2023, lequel a pour principal mandat de proposer des actions possibles à mettre en place à court/moyen terme pour la compensation des milieux humides et hydriques au nord du 49e parallèle et, ultimement, établir des balises administratives de compensation dans un objectif de cohérence et d'équité. Dans le cadre de ces travaux, il est prévu que les organismes créés par les chapitres 22 et 23 de la CBJNQ soient consultés par ce comité, notamment le COMEX, afin de faire part de ses réflexions et suggestions et ainsi finaliser l'identification des balises administratives de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques en territoires conventionnés.

La rencontre avec l'Administratrice provinciale a été bien appréciée et le COMEX souhaite que d'autres rencontres puissent être tenues à l'avenir.

6) Projet de traitement du minerai aurifère des projets Barry et Moroy au site Bachelor et augmentation du taux d'usinage
N/Réf : 3214-14-027

a) Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
b) Complément d'information (rapport de caractérisation géochimique)
c) Complément d'information (réponses QC01)
d) Complément d'information (éléments manquants aux réponses QC01)
e) Complément d'information (Addendum – réponses aux QC01)
f) Complément d'information (réponses QC02)
   - Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 18 décembre 2019, pour recommandation, l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social pour le projet de Traitement de minerai aurifère des projets Barry et Moroy au site Bachelor et augmentation du taux d'usinage. Par la suite, le COMEX a reçu, le 5 février 2020, le rapport de caractérisation géochimique du projet de la mine Bachelor qui a mené à une série de questions et commentaires transmise au promoteur en mai 2020. Le promoteur a soumis ses réponses à cette série de questions et commentaires, ainsi qu'un addendum à ses réponses, le 26 novembre 2020 et le 19 avril 2021, respectivement. Le 11 novembre 2022, le COMEX a reçu les réponses du promoteur à la deuxième série de questions et commentaires qui lui ont été transmis en novembre 2021.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'à la suite de l'analyse de ces dernières informations, le COMEX souhaite obtenir certaines clarifications du promoteur : un document avec les questions et commentaires ainsi que des demandes d'engagements à soumettre au promoteur sera mis en pièce jointe à la lettre adressée à l'Administrateur provincial.

#2023-0329-01 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent obtenir un complément d'informations sur divers aspects du projet qui devraient, à leur sens, être clarifiés (document avec questions et commentaires en pièce jointe).*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial
Transmission de questions et commentaires

7) Divers

a. **Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert** - Suivi de la dynamique des rives et des îles de l'estuaire de la Grande Rivière – 2017

Compte tenu de certaines informations partagées avec le COMEX par les membres de la Nation crie, il a été décidé de reportée l'analyse de ce rapport de suivi à l'automne 2023.

b. **Chemins forestiers H et I : En analyse**

Le secrétariat du COMEX a reçu le 23 mars 2023 le rapport intitulé « Développement d'un plan d'aménagement, de protection et de restauration de l'habitat des populations boréales de caribous des bois fréquentant le territoire Eeyou Istchee » produit par M. Matin-Hugues St-Laurent et ses collaborateurs. Ce rapport produit à la demande du Gouvernement de la Nation crie a été transmis au COMEX pour information.

Le COMEX poursuivra l'analyse du projet de prolongation des chemins forestiers H et I dans les rencontres à venir.

c. **Rapport annuel 2022-2023**

La secrétaire exécutive fera la mise à jour des informations factuelles survenues en 2022-2023 pertinentes pour le rapport annuel. M. Luc Lainé formulera le mot du président. Quelques sujets sont mentionnés par les membres qui pourraient être discutés dans le rapport annuel, notamment un résumé de la rencontre avec l'Administratrice provinciale.

d. **Projets sur l'ordre du jour des rencontres prévues pour les mois d'avril et mai 2023**

- Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium Inc.
    - Rédaction du rapport d'analyse
- Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert
- Projet Whabouchi – Plan de restauration, Suivi environnemental et social 2021
- Projet minier diamantifère Renard – Suivi environnemental et social 2021
- Projet minier Windfall (dépôt d'étude d'impact – printemps 2023)

8) Prochaine réunion

Les prochaines rencontres du COMEX auront lieu les 27 avril 2023 et 24 mai 2023, par vidéoconférence.

Annexe A Suivi de la correspondance du 16 février au 29 mars 2023					
Projet	**De**	**À**	**Document**	**Date**	**Action - commentaires**
Invitation à la 412e réunion du COMEX	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Invitation	Transmis le 16 février 2023 Accusé réception le 16 février 2023	
	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Luc Lainé COMEX	Acceptation de l'invitation	Transmis le 8 mars 2023 Reçu COMEX le 9 mars 2023	
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium (Canada) inc. N/Réf : 3214-14-055	Patrick Ney Climat Québec	Sophie Cooper COMEX	Dépôt de mémoire	Transmis le 27 février 2023 Reçu COMEX le 28 février 2023	
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium (Canada) inc. N/Réf : 3214-14-055	Émile Cloutier-Brassard Eau Secours	Sophie Cooper COMEX	Dépôt de mémoire	Transmis le 28 février 2023 Reçu COMEX le 28 février 2023	
Ouverture d'un banc d'emprunt de plus de 3 ha à proximité de LG-3 par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-03-045	Mélissa Gagnon MELCCFP	Mathieu Bolullo Hydro-Québec	Transmission d'une demande d'un complément d'information	Transmis le 28 février 2023 Reçu COMEX le 28 février 2023	*Pour recommandation*
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Suivis et consultations des utilisateurs cris	Transmis le 9 mars 2023 Accusé réception le 9 mars 2023	*Pour information*
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Suivi des tapis granulaires de l'estuaire de la Grande Rivière 2017	Transmis le 9 mars 2023 Accusé réception le 9 mars 2023	*Pour information*

Annexe A Suivi de la correspondance du 16 février au 29 mars 2023					
Projet	**De**	**À**	**Document**	**Date**	**Action - commentaires**
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Suivi des tapis granulaires de l'estuaire de la Grande Rivière 2017	Transmis le 9 mars 2023 Accusé réception le 9 mars 2023	*Pour information*
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Marie-Josée Grimard Hydro-Québec	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Suivi des conditions du certificat d'autorisation et des modifications du certificat d'autorisation (Suivi de la frayère multispécifique du PK 170 de la rivière Rupert, Suivi de la zostère marine de la côte nord-est de la baie James)	Transmis le 8 février 2023	*Pour information*
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 8 mars 2023 Reçu COMEX le 9 mars 2023	
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Suivi des conditions de navigation 2015 et 2018	Transmis le 15 mars 2023 Accusé réception le 15 mars 2023	*Pour information*
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium (Canada) inc. N/Réf : 3214-14-055	Luc Lainé COMEX	Denis Couture Galaxy Lithium inc	Suivi des audiences publiques	Transmis le 22 mars 2023	